



# STAGES Vacances d'Automne 2020

## Régates de Royan



SUPPORT	AGE	Semaine 44 : 5 jours du lundi 26 au vendredi 30 octobre	TARIF
<input type="checkbox"/> OPTIMIST	7-10ans	14h-16h	180 €
<input type="checkbox"/> CATSY	8-11ans	14h-16h	190 €
<input type="checkbox"/> NEWCAT 12	11-14ans	14h-16h	210 €
<input type="checkbox"/> TWINCAT 15 / HOBIE CAT 16	+15 ans	14h-16h	230 €
<b>Licence FFVoile 2020 obligatoire (passeport voile) : 11,50 €</b>		<b>TOTAL (stage + licence) :</b>	<b>€</b>

<b>LE STAGIAIRE</b> Nom / Prénom :	<b>LE PAYEUR</b> (si différent ou pour les stagiaires mineurs) Nom / Prénom :
Adresse (permanente) :	Adresse (si différente) :
CP / Ville :	CP / Ville :
Date de Naissance :	Date de Naissance :
Informations éventuelles concernant le stagiaire (exemple : traitement médical) :	<b>CONTACT :</b> Mail : Tel :

### **Autorisation parentale et acceptation des conditions d'inscription (y compris de protocole sanitaire en vigueur à la date de l'activité)**

🔗 **STAGIAIRES MINEURS** : Le stagiaire est autorisé à participer aux stages de voile des Régates de Royan. Son représentant légal atteste avoir pris connaissance des conditions d'inscription et les accepter sans restriction.

**Le stagiaire  est autorisé  n'est pas autorisé à quitter seul le club après le stage.**

🔗 **STAGIAIRES ADULTES** : Le stagiaire atteste avoir pris connaissance des conditions d'inscription et les accepter sans restriction.

Date et Signature (d'un représentant légal pour les moins de 18 ans) :

**Nous contacter :**

**Régates de Royan : Promenade Pierre Dugua de Mons – 17200 ROYAN**  
Tel : 05.46.05.44.13 / Mail : [regates.royan@wanadoo.fr](mailto:regates.royan@wanadoo.fr) / Internet : [www.regatesderoyan.com](http://www.regatesderoyan.com)

# CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'Association « Régates de Royan », affiliée à la Fédération Française de Voile, est régie selon la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et agréée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports comme association sportive ayant pour objet la pratique de la voile sous le n° 96 17 02 S.

**L'inscription au stage implique la pleine acceptation des conditions d'inscription et du protocole sanitaire en vigueur à la date de l'activité**

**Réservations** : Un acompte minimum de 20% et la fiche de renseignements complétée et signée sont obligatoires pour toute réservation au guichet ou par courrier. Les pré-réservations par téléphone ou courrier électronique sont valables 15 jours et au plus tard jusqu'au lundi qui précède le stage. Passé ce délai, à défaut de régularisation (acompte + fiche de renseignements) la place pourra être attribuée à un autre stagiaire. **Les inscriptions en ligne supposent un paiement intégral du stage dès la réservation** (avec possibilité de souscrire à une assurance annulation)

**Règlement des prestations** : Pour les inscriptions au guichet ou par courrier, 20% minimum sont versés à la réservation, le solde est réglé **le premier jour du stage**. Pour les inscriptions en ligne, la totalité du règlement est requis à la réservation.

**Annulation de stage ou absence du stagiaire** : En cas d'annulation, l'acompte versé à la réservation ne sera remboursé que sur présentation d'un justificatif médical ou cas de force majeure. De même, en cas d'absence du stagiaire pour convenance personnelle, les séances ne seront ni remboursées, ni remplacées.

**Annulation ou suspension de séance** : En cas d'annulation ou de suspension de séance pour raison météo et/ou de sécurité, le club proposera, dans la mesure du possible, une solution de remplacement (report ou allongement de séance, remplacement par une activité à terre). **Il ne sera procédé à aucun remboursement**. En cas d'annulation du stage en raison d'un effectif insuffisant (un minimum de 3 ou 4 stagiaires, selon les supports, étant nécessaire pour valider le stage), il sera proposé un autre stage, une autre date, un avoir, ou le remboursement intégral du montant versé à la réservation.

**Assurance** : Une **licence de la Fédération Française de Voile** en cours de validité est obligatoire pour participer aux stages. Une information précisant le montant des garanties des assurances associées à la licence FFV et les possibilités de souscription de **garanties complémentaires** est affichée à l'accueil et disponible sur demande. Dans le cas où vous souhaitez souscrire à l'une de ces formules de garantie complémentaire, contactez personnellement le groupe MMA/MDS par téléphone au 01.58.22.28.00 ou en remplissant le formulaire disponible sur demande au club.

**Attestation de natation** : **Les stagiaires doivent savoir nager** (25 mètres pour les moins de 16 ans, 50 mètres départ plongé pour les plus de 16 ans). Pour le Jardin des mers, les enfants doivent ne pas présenter d'appréhension au milieu aquatique.

**Responsabilité** : Les stagiaires sont sous la responsabilité du club pendant toute la durée de l'activité. Il est demandé aux parents ou responsables des stagiaires mineurs de bien vouloir venir les chercher au club dès la fin de l'activité. **Le club ne peut être tenu pour responsable de tout incident survenu en dehors de la période de l'activité (parent en retard ou enfant autorisé à quitter seul le club)**. De même, le club ne peut être tenu pour responsable de vols pouvant intervenir dans ses murs.

**Autorisation de soins** : En cas d'accident, le club est autorisé à faire pratiquer des soins par un médecin et à faire transporter le stagiaire à l'hôpital si nécessaire.

**Certificat médical** : Tous les stagiaires doivent désormais présenter un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile** (de moins de 3 mois).

**Droit à l'image** : Les Régates de Royan sont autorisées à utiliser des images représentant les stagiaires pour des actions de promotion ou de communication (documents publicitaires, site internet du club etc.)

**Droit d'accès aux informations recueillies** : Les informations recueillies sur ce formulaire sont nécessaires à votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat du club.